

Les interdits de la plage Fernandel



'Aller à la mer' est une promesse forte. La lumière, l'horizon sans fin, la brise du large, le sentiment de liberté, la mer a un caractère irrésistible. Elle est liée aux vacances et à nos souvenirs d'enfance. Encore aujourd'hui c'est un plaisir qui fait braver les kilomètres, les bouchons, sans oublier bien sûr les difficultés pour trouver une place de parking... Je ne sais pas si pour vous c'est pareil, mais on y arrive toujours trop tard ! Mais une fois sur place, on oublie tout, ou presque. A nous ce plaisir indescriptible de se retrouver face à cette immensité, forcément bleue, belle et rassurante.

A Carry on sait faire preuve de créativité

Ce préambule pour vous dire qu'en ces belles journées de printemps l'envie de mer étant à son comble nous décidâmes de nous rendre à Carry-le-Rouet. Charmante station balnéaire, de 5 800 âmes (l'hiver), qui s'est fait connaître dans les années 1930 par l'acteur Fernandel. Tombé amoureux de ce petit port de pêche, il y fit construire une maison de vacances avec accès direct à la mer. Encore aujourd'hui l'empreinte de Fernand Joseph Désiré Contandin (de son vrai nom) est importante à Carry-le-Rouet. Un

Ecrit par Echo du Mardi le 1 juin 2022

centre culturel et une plage y portent son nom.

Accessible depuis le quai Pierre Maleville, cette petite plage de galets, auparavant privée, a été rendue au domaine public. On peut toujours y voir l'ancienne maison de l'acteur et l'escalier qui lui donne accès. Nous prenons la direction de cette plage pour rejoindre le sentier du Léopard. Pour une fois qu'un sentier côtier n'est pas baptisé des douaniers... On sait faire preuve de créativité à Carry.

Pas moins de 13 interdictions !

Notre allant ne fut que de courte durée quand nous découvrîmes les panneaux de signalisation qui marquaient l'entrée de la plage. 3 panneaux pour afficher les 13 interdictions ! Pire que d'entrer dans l'espace Schengen. A moins que soit un gag, un clin d'œil à l'interprète du Schpountz qui savait aussi se railler de ses contemporains. Mais non c'est du sérieux.

De l'interdiction de pique-niquer, de pêcher, de fumer, de promener son chien, de jouer au ballon, de se baigner habillé ou nu, tout y est. Un véritable inventaire à la Prévert, la poésie en moins. On aurait aimé peut être un mot de bienvenue, un peu d'empathie et une invitation à respecter ces lieux magnifiques. Mais non, point de considération juste des injections. Et pas moins de 13... comme les desserts provençaux ! On se demande si on peut encore y pénétrer de peur de ne pas être en capacité de respecter toutes ces règles. Étonnant aussi qu'un post soixante-huitard de passage n'y est pas ajouté : « il est interdit d'interdire ». La boucle eut été bouclé et le trait humoristique.

Trop de règles, tue les règles

Mais pourquoi cette pluie d'interdictions ? Sans doute trop de touristes, trop d'incivilités... La faute en revient certainement aux comportements de certains. Nous pourrions aussi être tentés de parler d'excès de zèle de la part de nos chers élus si souvent prompts à réglementer et à encadrer. La peur d'être tenu pour responsable en cas de manquement, voire d'accident, est un motif plus qu'acceptable. Mais ne tombons pas dans cette facilité. Peut-être que la façon de faire aurait pu être différente et elle y aurait sans doute gagné en efficacité. Trop de règles, tue les règles.

Carry-le-Rouet n'est pas seule

Désolé pour Carry-le-Rouet, cible de ces critiques, mais ces panneaux, lui confère d'emblée le statut de mètre étalon en la matière. Mais que la cité chère au cœur de Fernandel se rassure elle n'est pas seule dans cette démesure.

Peut-être que vos pas vous ont conduit un jour dans le Gard aux cascades du Sautadet du côté de la Roque-sur-Cèze. Si c'est le cas à l'entrée du site vous n'avez pas pu échapper à cette grande banderole avec cette mention en français et en anglais : « Site dangereux Baignade interdite, prudence 30 morts depuis 1960 ». Là on frappe fort ! Peut-être que c'est l'unique moyen de convaincre les amateurs de baignade de rester sur la berge. En tout cas se baigner au Sautadet c'est un sport local très prisé... A moins que ce soit pour beaucoup comme un défi nécessaire.

Faut-il réglementer les espaces de liberté ? Voilà la question. Si on les réglemente seront-ils toujours des espaces de liberté ? Vous avez l'été pour y réfléchir et en particulier si vous êtes sur la plage !

Didier Bailleux



Ecrit par Echo du Mardi le 1 juin 2022

Ancien directeur général et directeur de la rédaction de Mirabelle TV (télévision régionale en Lorraine), [Didier Bailleux](#) a été auparavant consultant dans l'audiovisuel et à travaillé sur plusieurs projets : TNT, SVOD, services en ligne, création de TV locales. En tant que directeur marketing, il a participé, dans les années 1990 et 2000, à la création de plusieurs chaînes thématiques : Canal J, Voyage et Pathé-Sport. Aujourd'hui, il vit en Vaucluse et travaille sur la production de documentaires consacrés aux terroirs.